

Aux habitants de la
Commune de Bougy-Villars

Municipalité

L'Administration communale sera
FERMEE du 8 février au 12 février 2010.

Nous vous invitons à faire le nécessaire en ce qui concerne les démarches pour l'obtention des documents d'identité. Nous vous rappelons que le délai pour l'obtention d'une carte d'identité ou d'un passeport est de 15 jours ouvrables (= 3 semaines).

En cas d'urgence uniquement, l'obtention d'un passeport provisoire est possible aux conditions suivantes :

- ♦ Se munir de la déclaration de perte ou de vol établie auprès de la Gendarmerie.
- ♦ Se déplacer en personne à Lausanne (Service de la population, Secteur des documents d'identité du Canton de Vaud, ch. de Mornex 3 bis, 1014 Lausanne, Tél. 0800 01 1291, fax 021 316 40 55, Email info.passeport@vd.ch, ouverture des guichets et accès téléphonique du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30).
- ♦ Justifier de son identité en présentant le livret de famille ou un acte de naissance ou le permis de conduire ou le document d'identité échu. La présentation d'un billet d'avion pourrait éventuellement être requise.
- ♦ Un passeport provisoire coûte CHF 100.- et n'est valable que pour la durée du séjour à l'étranger.

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons vivement de contrôler dès aujourd'hui la validité de vos documents d'identité et cas échéant de faire le nécessaire auprès de l'Administration communale au plus vite.

La Municipalité